



Peine avec sursis et procédure d'immigration au quebec...

Par **annabel**, le **10/06/2008** à **12:54**

Bonjour!

Voilà je suis en processus d'immigration au canada et je sais que lors de la demande de visa de résidence permanente, il y a une enquête de sécurité.

en 2000/2001 mon mari a eu une "altercation" avec un policier municipal et celui ci avait porté plainte, l'affaire a donc été jugée et mon mari a eu une peine de 2 mois de prison avec sursis.

mes questions sont les suivantes :

au bout de combien de temps cette peine peut elle être retirée du ou des bulletins ?

ne connaissant pas le "champ d'action" de cette fameuse enquête de sécurité, pensez vous que cela puisse être un motif de refus à notre visa ?

Par **blablaba06**, le **17/07/2011** à **19:00**

Bonjour,

Je sais que cette discussion date de 2008, mais j'aimerais savoir comment s'est terminée votre histoire? Je suis dans une situation similaire à la votre (demande de CSQ puis de RP), en procédure d'effacement du B2, mais je n'arrête pas de me dire que si le B1 est accessible, tout ça est perdu d'avance...

Depuis le temps, vous avez du enfin être fixés...?

Merci d'avance! J'espère!